



Bruxelles, le 24 mai 2016
(OR. en)

9013/16

OJ CONS 28
TRANS 173
TELECOM 84
ENER 151

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Objet:	3469 ^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Transports , télécommunications et énergie)
Date:	26 mai 2016
Heure:	9:00
Lieu:	Bruxelles

1. Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur l'utilisation de la bande de fréquences 470-790 MHz dans l'Union (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2016/0027 (COD)
= Orientation générale
8793/16 TELECOM 75 AUDIO 56 MI 320 CODEC 633
5814/16 TELECOM 13 AUDIO 6 MI 61 CODEC 125
+ ADD 1

Activités non législatives

3. Réexamen du cadre réglementaire
= Débat d'orientation
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])¹
8630/16 TELECOM 71 MI 297 COMPET 208 CONSOM 100 SOC 222

Divers

4. a) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- i) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'accessibilité des sites web d'organismes du secteur public (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2012/0340 (COD)
8897/16 TELECOM 80 CONSOM 106 MI 337 CODEC 654
- ii) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union (SRI) (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2013/0027 (COD)
= Informations communiquées par la présidence
8896/16 TELECOM 79 DATAPROTECT 53 CYBER 54 MI 336 CSC 137
CODEC 653
- b) Évolution de la situation concernant la gouvernance de l'Internet
= Informations communiquées par la Commission
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])¹
- c) Programme de travail de la prochaine présidence
= Informations communiquées par la délégation slovaque
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])¹
8802/16 TELECOM 76

¹ À décider à la majorité qualifiée avant le début de la session.